Marcelin Albert va se constituer prisonnier

Montpellier, 19 juin.

Les mandats d'arrêt avaient été lancés contre le comité d'Argelliers, mais trois seulement purent être mis à exécution.

Marcelin Albert, Catala et Richard avaient quitté Argelliers pour aller se constituer prisonniers à Narbonne afin d'éviter un conflit entre leurs amis et la force publique. Marcelin Albert, épuisé par une longue réclusion volontaire et une nuit de veille avait manifesté le désir d'être laissé seul. Quand qu'il arrive, a-t-il dit, les ordres sont donnés pour que le mouvement des vitriolettes continue.

Les troupes, avant de parvenir à Argelliers ont dû faire un très long détour. Lorsque le commissaire spécial de la sûreté générale s'est présenté au comité de défense, quelques membres, ceux qui furent mis en état d'arrestation parlementaient en dehors sous des vitriolettes auxquels ils conseillaient le calme. Les portes du local étaient fermées. Quatre fois durant d'entendre un passage. A l'intérieur on ne trouva personne, mais on arrêta MM. Cabanes Saintz et Bourges qui étaient à l'intérieur. Des paquets de lettres furent saisis. Pendant ces opérations la population s'était amassée. Elle ne voulait pas que les trois arrêtés fussent emmenés et fit de furieux efforts pour entraver le départ de la colonne. Quant aux trois arrêtés, ils exhortaient la foule à l'apaisement. Enfin, le colonne se mit en marche, mais sur la route elle dut renverser plusieurs barricades. Si Marcelin Albert avait été arrêté à Argelliers le sang eût certainement coulé.

Au cours de ces incidents, six autres personnes ont été arrêtées sous l'inculpation d'outrages aux agents, mais après interrogatoire ils ont été remis en liberté. Aussitôt après le départ de police et de soldats, le comité d'Argelliers s'est reconstitué et a adressé un appel aux fédérés, disant que l'arrestation des chefs n'empêchera pas le mouvement.

Le séjour des troupes

Paris, 19 juin.

Les troupes envoyées pour assurer les arrestations effectuées ce matin vont rester jusqu'à nouvel ordre, par mesure de précaution, sur les points qu'elles occupent actuellement.

Notamment une garnison restera provisoirement à Argelliers pour assurer l'exécution des mandats décernés contre Marcelin Albert et ses deux co-inculpés non encore arrêtés.

Ajoutons qu'en dehors de Narbonne et d'Argelliers on devient en faire les arrestations de forte contingents de troupes avaient dans le nuit occupé les villes de Béziers et de Carcassonne d'où ils pouvaient être facilement transportées sur les divers points de la région où leur concours eût été jugé nécessaire.

LES POURSUITES

Comment elles ont été engagées. — Les articles du code applicables

Une instruction, on le sait, avait été ouverte contre quelques individus, en lendemain des troubles qui se sont produits à la suite du meeting viticole de Béziers, le 16 mai, troubles au cours desquels avait été envahie la mairie et des postes de police avaient été pillés.

Le juge d'instruction ayant transmis son dossier par ordonnance à la chambre des mises en accusation de Montpellier, cette chambre, en présence des faits nouveaux, jugera nécessaire un supplément d'information et commit, pour ce faire, un conseiller qui fut chargé de cette instruction supplémentaire. C'est ce conseiller, agissant comme juge d'instruction, qui a ordonné l'arrestation de MM. Ferroul, Marcelin Albert et des cinq autres membres du comité d'Argelliers.

Les inculpés sont poursuivis en vertu des articles 123 et 126 de Code pénal. Ces articles sont ainsi libellés :

Art. 123. Tout concert de mesures contraires aux lois pratiqué soit par la réunion d'individus ou de corps dépositaires de quelque partie de l'autorité publique, soit par délégation ou correspondance entre eux, sera puni d'un emprisonnement de deux mois au moins et de six mois au plus contre chaque coupable, qui pourra de plus être condamné à l'interdiction des droits civiques et de tout emploi public pendant dix ans et plus.

Art. 126. Seront coupables de forfaiture et punis de dégradation civique, les fonctionnaires publics qui auront, par délibération, arrêté de donner des dénominations dont l'objet ou l'effet serait d'empêcher ou de suspendre soit l'administration de la justice, soit l'accomplissement d'un service quelconque.

L'article 23 de la loi sur la presse concernant la provocation suivie d'effet à des crimes ou délits est également visée.

Outre MM. Ferroul, Marcelin Albert et les cinq membres de comité d'Argelliers, seront poursuivis quelques maires démissionnaires qui ont empêché l'application de certaines lois : vérification des poids et mesures, recensement des chevaux, etc.

Toutes ces affaires étant jointes à celle des troubles de Béziers, c'est pour cette raison que l'instruction en fait à Montpellier.

LA SITUATION

Comment ont été exécutés les ordres du gouvernement

Paris, 19 juin.

M. Clémenceau est rendu ce matin à l'Elysée pour mettre le Président de la République au courant des événements du Midi.

Voici quelques détails rétrospectifs sur la façon dont ont été exécutés les ordres du Gouvernement.

A Narbonne, le gén d'occuper le quartier où habite M. Ferroul avait été confié à des troupes de cavalerie composant environ un régiment, mais empruntées par moitiés à deux régiments différents. Ces deux moitiés ne sont pas arrivées en même temps à destination et se sont succédé avec un certain intervalle. Les opérations qui été menées si vivement qu'il a suffi du premier demi-régiment pour assurer l'ordre pendant l'arrestation de M. Ferroul. Le second demi-régiment n'est arrivé qu'après l'arrestation.

A Argelliers, il avait été décidé que le commune serait occupée par des troupes divisées en deux fractions et devant venir l'une par le nord, l'autre par le sud.

Les ordres de l'autorité ont été ponctuellement exécutés et les deux colonnes de troupes se sont mises en marche à l'instant indiqué. Seule, la colonne venant par le nord est arrivée à l'heure fixée. La colonne du sud a été retardée dans sa marche par l'obligation où elle s'est trouvée de déblayer deux ponts se trouvant sur sa route et que les habitants de la région avaient obstrués par des amoncellements de grosses pierres.

Les trois membres du comité d'Argelliers qu'on a pu arrêter ce matin ont été mis en voiture et conduits sous escorte de quatre cents hommes de cavalerie à une gare du chemin de fer rejoignant Montpellier où l'instruction judiciaire doit se faire.

Mais en des ponts par lesquels on devait passer avait été brûlé dans la nuit et le cortège a dû faire un long détour de plus d'une heure pour aller à une autre gare, celle de Villedaigne, où les trois personnes sont montées dans un train devant les conduire à Montpellier.

Les démissions et la vie publique

Carcassonne, 19 juin.

Les membres du conseil d'arrondissement de Carcassonne ont démissionné en entier, seul MM. Degrave et Vilaire Brun, absents.

Montpellier, 19 juin.

A Maugio, le conseil a démissionné. D'accord avec le comité viticole, il ne devait s'occuper que du bureau de bienfaisance et le comité assurerait les autres services. Le marquis de Forton, président du comité viticole, qui avait publiquement félicité le maire, convoqua la population dimanche, lui dit qu'il ne devait plus y avoir de maire et municipalité, que le comité devait prendre la place de la mairie et le secrétaire de la mairie remplacé par le propre secrétaire du marquis. Le maire, qui on avait acclamé il y a trois jours, fut hué et injurié par les réactionnaires quand il déclara que vivre républicain. Il ne pouvait laisser entrer la réaction à la mairie ; et il défendit au comité de pénétrer dans l'immeuble municipal. Les républicains l'applaudirent, mais que le conseil municipal tenait le sur. Mais quand les conseillers sortirent, les réactionnaires les injurièrent et les républicains les applaudirent. Le maire cria alors à la foule : « A bas la réaction ! »

A Cers, le conseil a aussi démissionné, le curé fit des processions malgré les arrêtés municipaux. La commité de défense vitic a dit « Arbor ». Cette conduite inquiétante, que tout homme de bon sens ne peut manquer de détester, est une provocation directe à l'adresse de la municipalité démissionnaire et à une partie de la population ; quant à nous, si de pareils faits venaient à se reproduire, nous nous engageons à les réprimer. »

La hausse du vin

Béziers, 19 juin.

On nous annonce qu'un dernier marché de Béziers le prix des vins a augmenté. De 0 fr 70 et 0 fr 80 centimes le degré, les vins auraient passé à 1 fr et 1 fr. 10, la reprise des cours serait très animée.

L'impression à la Chambre

Les représentants du Midi, sénateurs et députés, venus aux nouvelles à la Chambre, expriment le joie très vive qu'ils éprouvent de ce qu'aucun incident grave n'ait marqué les opérations de police auxquelles le gouvernement a cru devoir procéder.

Toutefois, M. Emmanuel Brousse, député des Pyrénées-Orientales, nous communique la dépêche suivante que lui adresse un de ses amis de Perpignan :

« Arrestations maladroites du Comité d'Argelliers, que personne n'excusait plus, nous mettent dans une triste situation et rendent inefficace notre lâche de prédicateur de calme et de la légalité. Thomas, maire de Baixas, ne laissera arrêter sans résistance. Il vient de m'adresser superbe déclaration républicaine et patriotique. »

Le débat de vendredi à la Chambre

Paris, 19 juin.

Contrairement à ce qu'on a annoncé, M. Millerand ne prendra pas l'initiative d'une interpellation sur la politique générale ; mais si, comme cela paraît à peu près certain, une demande d'interpellation de ce genre est déposée, M. Millerand interviendra sûrement dans la discussion.

Le seul point qui reste douteux est celui de savoir si les promoteurs de l'interpellation sur la politique générale demanderont la jonction de celle-ci avec l'interpellation de M. Aldy sur les événements du Midi qui doit être discutée vendredi prochain.

On ne paraît pas croire que cette jonction soit demandée ; ce qui est plus probable, c'est que l'interpellation sur la politique générale sera déposée à temps pour être discutée avant la séparation de la Chambre, mais d'une manière distincte de celle sur le Midi.

Encore une interpellation

Paris, 19 juin.

M. Emanuel Brousse vient d'informer le Gouvernement qu'il l'interpellera sur les arrestations opérées ce matin.

Au prochain Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres, qui se réunira demain, examinera la ligne de conduite à suivre à l'égard des municipalités démissionnaires.

Il est à prévoir qu'en présence des mesures énergiques prises pour assurer le respect de la loi, le préfet et les municipalités vont retirer leur démission. S'il n'en était pas ainsi, il est probable qu'un bref d'un court délai le Gouvernement installera des commissions — conformément à la loi municipale de 1884 — pour assurer les services communaux.

La réaction dans le Midi

De plus en plus il apparaît avec évidence que les réactionnaires ont accaparé au moins pour une bonne part le mouvement viticole et qu'ils cherchent à exploiter contre la République les misères réelles et intéressantes des petits viticulteurs.

Tous les renseignements confirment ceux dont nous avons déjà donné connaissance à nos lecteurs.

Ainsi, on cite le nom d'un conseiller général, gros richard réactionnaire qui au moment des tumeux meetings donnait cent sous par jour à un certain nombre de ses ouvriers, pour que ceux-ci allent manifester.

On cite également un gros gentilhomme fraudeur recevant annuellement plus de 10 000 kilogrammes de sucre employés à la fabrication du vin qui, pour donner le change, lait chorus contre les fraudeurs et la République.

D'autre part, on affirme que les plus ardents parmi les protestataires sont de grands propriétaires réactionnaires qui il y a quelques années nont donné le signal de la fraude. Et maintenant ces messieurs font les bons apôtres !

Vraiment de pareilles hypocrisies sont-elles tolérables ?

Heureusement qu'il y a encore dans le Midi des hommes qui voient la vérité et qui ont le courage de la proclamer.

De ceux-là est le maire de l'espinassière (Aude) qui a adressé la lettre suivante à son préfet :

Monsieur le Préfet,

« Habitué à recevoir, en ces temps troublés, pas mal de dénominations de municipalités, sur lesquelles vous donner. Cependant, maire depuis vingt-trois ans, j'aurais bien, je crois, gagné le repos.

« Jeune qu'en ce moment désertier mon poste serait non seulement un crime de lâcheté blâmé, mais une bêtise, car malheureusement hélas, derrière le drapeau de la défense viticole se cache la plus misérable et la plus honteuse des réactions. Toutes les capitulations de conscience, toutes les écharpes déshonorées ou trahies sont autant de souffrets jetés à la face de « Marianne » et autant de primes aux ennemis du peuple, ainsi que de la viticulture.

Croirais-tu servir les intérêts de la démocratie et de leurs adversaires, ceux qui, inconsciemment et de gaieté de cœur, suspendent la vie communale ? Ne voient-ils pas qu'en agissant ainsi ils retournent à la barbarie ancestrale ? Quelle est donc leur mentalité ? J'ai cru devoir, monsieur le préfet, faire ces quelques réflexions pour vous assurer de tout mon concours le plus absolu.

« Quoiqu'il advienne, la municipalité de l'espinassière restera à son poste et cependant notre population est bien dans une situation autant, sinon plus malheureuse, que beaucoup d'autres, mais elle aime la République. »

Souhaitons que ces tranches paroles soient entendues dans le Midi.

Une médaille à Marcelin Albert

Toulouse, 19 juin

La « Dépêche de Toulouse » publie un appel qui lui est envoyé de Béziers, dont le but est d'offrir par souscription publique une médaille en or à Marcelin Albert :

« Pour remercier dignement ce « grand citoyen », dit l'auteur de l'appel, et pour prouver l'entière reconnaissance des « populations méridionales » à Marcelin Albert, il propose de lui offrir, par souscription publique, une médaille d'or grand module, représentant sa face énergique, et sur le revers un emblème commémorant tous les meetings avec inscription des villes où ils ont eu lieu.

« Douce consolation pour Marcelin Albert en pensant aux jours pour qui il n'est qu'un corps et âme, n'aurons pas été ingrats pour lui.

« Le cœur généreux quand il s'agit d'œuvres nobles et louables, je ne doute pas que mon appel ne soit entendu par l'unanimité des « populations méridionales » sans distinction, en attendant que dans un avenir plus prospère (espérons-le), les municipalités de toutes les villes où se sont tenus les meetings, reconnaissantes à leur tour, érigent sur une place ou un square public un buste « Marcelin Albert » et y gravent les noms de ses principaux collaborateurs avec cette inscription :

A MARCELIN ALBERT, L'ARGELLIERS, SAUVEUR DE LA VITICULTURE, LE MIDI RECONNAISSANT

EN RUSSIE

Mutinerie de soldats — 250 arrestations. — Les pillages et assassinats s'accroissent.

St-Pétersbourg, 19 juin.

Cinq cents soldats d'un bataillon de sapeurs-pompiers à Kief se sont mutinés pendant la nuit de lundi. Ils ont saisi des sentinelles et ils ont décharge leurs fusils, tuant un capitaine et trois soldats et blessant une soixantaine d'hommes. 250 arrestations ont été opérées, 193 matins se sont enfuis.

Trois bombes ont été trouvées dans la caserne du régiment de Selinginsk.

Les matins se sont saisis des sentinelles, ont cassé le dépôt, enlevé des cartouches de guerre, et tiré plusieurs salves.

Le capitaine Akoulol qui était de service est accouru et a essayé de calmer les soldats, mais il a échoué. Une fusillade a eu lieu entre les mutins et les troupes fidèles. Trois hommes ont été tués, ainsi que le capitaine Akoulol.

Il y a eu une soixantaine de blessés et 250 arrestations ; 193 matins se sont enfuis.

En outre, dans une autre partie de la ville, une fusillade a éclaté entre les soldats du régiment d'infanterie de Selinginsk. Il n'y a eu aucune victime. Quatre arrestations ont été opérées.

On a trouvé trois bombes dans une troupe d'engagés volontaires.

D'après d'autres renseignements, les incidents seraient plus graves que ne l'annoncent les télégrammes officiels.

Les partis de droite de l'ancienne Douma ont télégraphié au tsar pour le remercier de la dissolution et du changement de loi électorale.

La mutinerie a été provoquée par un engagé volontaire, agent révolutionnaire, nommé Schevetchenko, qui a été arrêté.

On a opéré des perquisitions en masse et des arrestations à Kiew, parmi lesquelles celles du député Lutzet et de plusieurs journalistes, étudiants, employés des postes et des télégraphes et des chemins de fer.

L'ordre a été donné d'arrêter tous ceux chez lesquels on a perquisitionné.

Hier et avant-hier, de nombreux meetings ont eu lieu à Moscou, meetings principalement ouvriers, à l'occasion de la dissolution de la Douma et de la nouvelle loi électorale restrictive. Les cosaques et la police ont dispersé la plupart des meetings et ont opéré de nombreuses arrestations. Le préfet de Moscou, M. Ilkenbolh, a fait fermer l'Union des ouvriers des arts graphiques. Les membres du bureau de l'Union seront expulsés de Moscou. Cette répression a été provoquée par la publication de suppléments de journaux annonçant la dissolution avec la mention suivante imprimée : « Avec autorisation de l'Union des ouvriers des arts graphiques. »

Les assassinats et les pillages s'accroissent ; à Tiflis on a assassiné hier le directeur de l'école professionnelle, M. Pobodinof et un agent de la sûreté.

INFORMATIONS DIVERSES

Pour ne pas surcharger à leurs femmes

Paris, 19 juin. — Un gardien en tournée dans le cimetière de Pantin a fait deux constatations macabres : il a trouvé, dans des conditions identiques, sur deux tombes à peu de distance l'une de l'autre, les corps de deux désespérés. Tous deux avaient voulu mourir pour ne pas survivre à leurs femmes récemment inhumées. Le premier était un concierge, âgé de quarante-cinq ans, qui s'était brûlé la cervelle d'un coup de revolver. L'autre respirait encore et a été transporté dans un état désespéré à l'hôpital ; c'est un nommé Himel, âgé de quarante-cinq ans, employé sur étoffes. Il s'était tiré un coup de feu dans la bouche.

Encore une mutinerie

Ancône, 19 juin. — A la suite du bris de cadran de l'horloge du quartier, le colonel du 120e régiment d'infanterie a supprimé les permissions de dimanche. Une certaine effervescence s'est immédiatement et a pris la forme d'une mutinerie. Les hommes ont chanté l'« Internationale ». Des mesures disciplinaires ont été prises.

Fillette disparue de chez ses parents retrouvée dans une caserne

Chalon-sur-Saône, 19 juin. — Pendant l'absence du bataillon de 30e de ligne, casernés au Creusot, les quelques soldats qui restaient à la garde de la caserne eurent l'idée d'introduire près d'eux une fillette de quatorze ans. Les parents de la jeune fille s'émurent de cette disparition et lancèrent leurs recherches qui aboutirent à retrouver la pauvre petite aux mains de ses ravisseurs. Les soldats ont été mis en prison et l'autorité militaire a prescrit une enquête.

La Conférence de La Haye

La Haye, 19 juin. — Les délégations ont continué leur échange de vues sur l'organisation du travail de la conférence. Ce travail exige, en préalable, beaucoup d'examen et de discussion, car il est considérable et compliqué.

A la conférence, il y aura quatre commissions :

La première, celle de l'arbitrage, sera présidée par M. Bourgeois. La deuxième s'occupera des questions de l'armée de terre. Son président sera M. Beernaert. Deux commissions seront nommées pour les questions de marine, dont les présidents seront MM. Tornielli et de Martens.

Les présidents de la conférence actuelle seront par conséquent les mêmes qu'à la dernière, sauf le comte Tornielli, qui est adjoint à la liste. Il est inexact que les délégations aient déjà arrêté la formule relative à la limitation des armements. Il est également inexact que les Américains ou d'autres puissances proposeront l'interdiction de saisir les propriétés privées d'un des belligérants en cas de guerre maritime. C'est une proposition à laquelle l'Angleterre lerait une opposition absolue.

Troubles au Portugal

Madrid, 19 juin. — Des dépêches chiffrées de Lisbonne rendent compte de troubles graves à Oporto, où M. Franco, président du conseil, a été reçu par des manifestations hostiles. La foule acclama la liberté et la Constitution. Le troupe dut charger, laissant de nombreux blessés. Les boutiques fermèrent et beaucoup de balcons déployèrent des tentures noires.

Désastre en Grèce

Athènes, 19 juin. — A la suite des pluies, le fleuve Lithaios a débordé et a inondé la plus grande partie de la ville de Trikeion. Près du tiers des maisons a été détruit, ainsi que la préfecture. On craint qu'il n'y ait de nombreuses victimes.

Les pluies continuent.

POLITIQUE RÉGIONALE

A Sin-le-Noble

QUESTIONS DE DESSÉCHEMENT

Comme suite à notre article de 18 juin, nous rappelons le deuxième paragraphe du premier vœu émis par notre ami Wilmot au Conseil général (séance du 29 août 1906) :

« Que le reliquat de 6 000 francs provenant d'une subvention accordée par l'Etat au syndicat de desséchement de la vallée de la Scarpe soit employé au curage du Décours, de Bouchard et eval de Lallaing et de Bay. »

A l'heure actuelle, le compagnie des mines d'Anzin est amenée à réaliser le projet pour parer aux effets des affaissements houillers dans la région de Sin-le-Noble et il ne serait sans doute pas impossible d'obtenir des Travaux publics qu'à condition de l'allocation de la somme de 6 000 francs pour opérer un curage du Bouchard et peut-être même de Décours.

M. le président de syndicat a présenté une demande dans ce sens par lettre du 7 juin 1906, qui a été instruite par le service hydraulique.

Par un rapport en date de 16 juin 1906, M. l'ingénieur Bourgeois faisait remarquer que l'affaire ne pourrait être soumise à M. le ministre des Travaux publics qu'à condition de produire à l'appui de la demande un projet de curage avec plan, profil en long, profils en travers, avant métré et estimation des dépenses.

A la date du 8 février 1907, ce projet n'était pas encore présenté. L'est-il maintenant ? Le parole est à la Gazette de Sin.

1er vœu § 3. — Que les industriels qui déversent dans les cours d'eau des eaux résiduaires contribuent pour une large part aux travaux de nettoyage de ces cours d'eau. »

Il est certainement équitable de faire contribuer au curage les industriels qui rejettent des eaux chargées de détritus dans les cours d'eau. Le rapport conclut en ces termes :

La syndicat de desséchement de la vallée de la Scarpe est invité à prendre toutes mesures utiles en vue de faire contribuer aux curages les industriels qui auraient dans les ouvrages des eaux chargées de détritus.

Enfin, notre dévoué conseiller général demandait qu'il soit procédé au curage :

1° Du Décours du desèche le Marais des Six-Villes ;

2° Du Bouchard en aval de Lallaing, qui desèche le territoire de Pecquencourt ;

3° Du Bay, qui desèche partie des territoires de Montigny, Déchy, Guesnain et Loffre, attendu que ces cours d'eau n'ont pas été curés depuis 20 ans et que les terrains qu'ils desservent sont de même en mons cultivables.

Des vœux ont été déposés dans les deux sessions de 1905 au Conseil général du Nord en vue d'obtenir du département une subvention destinée à aider le syndicat dans l'exécution des travaux.

Le service hydraulique saisi de ces vœux émettait l'avis que l'assemblée départementale ne pourrait utilement délibérer que sur le vu d'un projet de curage ; il proposait à M. le Préfet transporté des 8 janvier et 16 mars 1906) de demander à M. le Président du syndicat la présentation de ce projet.

Et le 8 février 1907, celui-ci n'était pas encore présenté. Qu'en pense M. Typhon ?

DESMAZIÈRE.

A Denain

La crise municipale

Les nouveaux conseillers municipaux ont fait placarder hier l'affiche suivante :

Aux Electeurs de Denain,

Nous avons l'honneur d'informer les électeurs que nous nous sommes présentés à la mairie, le lundi 17 juin, à 6 heures et demie du matin, pour prendre connaissance des délibérations du conseil municipal et du compte des travaux d'agrandissement de l'école La Fontaine, travaux dont il a été tant parlé avant et pendant la récente période électorale.

Monsieur le maire nous a fait remettre le registre des délibérations et s'étant accueilli favorablement notre demande concernant les comptes de l'école La Fontaine ; mais, peu après, son secrétaire est venu nous déclarer « que, les travaux de cette école étant terminés, il avait reçu du maire l'ordre de ne pas nous confier le dossier ».

Nous vous faisons juges d'une pareille façon d'agir qui nous empêche, nous aussi, momentanément, de faire la lumière sur cette question, comme nous l'avions promis.

Les nouveaux élus.

Ci-dessous copie de la lettre que nous avons adressée à M. le Maire :

Denain, le 15 juin 1907.

Monsieur le Maire,

Elus le 2 juin dernier, en remplacement de treize conseillers municipaux démissionnaires, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien nous convoquer pour qu'il nous soit possible de remplir le mandat qui nous a été confié par la majorité des électeurs.

La démission de nos prédécesseurs a laissé de nombreux vides au sein d'importantes commissions. Nous pensons qu'il est de bonne administration de compléter celles-ci, de façon à ce que les graves intérêts municipaux en jeu, ainsi que les travaux considérables en cours, aient études, surveillés et contrôlés avec le souci d'assistance qui est à cœur de remplir tous ses devoirs.

D'autre part, nous croyons que l'époque approche où d'ordinaire est présenté, discuté et voté le budget de la ville pour l'année qui suit.

Désireux de répondre à la confiance et à la volonté des électeurs qui nous ont envoyés à l'Hôtel de Ville, il nous tarde de prendre connaissance de vos propositions et de collaborer à l'établissement du budget de 1908.

En attendant votre convocation, veuillez agréer, Monsieur le maire, l'assurance de notre considération distinguée et de notre dévouement aux intérêts de la ville de Denain.

(Suivent les signatures).

ÉLECTIONS CANTONALES

Canton de Roubaix-Ouest

Ligue Radicale et Radicale-Socialiste

Le Congrès des sections de la « Ligue radicale et radicale socialiste des cantons de Roubaix » se tiendra le dimanche 23 juin, à 5 heures ½, en salle de l'Harmonie (ancienne salle Wanlel), 6 Croix, sous la présidence d'honneur de M. H. Delecroix, député du Nord, maire d'Hem, avec le concours de l'éminent conférencier M. Maxime Lecomte, sénateur.

Ordre du jour : Choix de candidat aux élections cantonales de canton Ouest de Roubaix.

Les ligueurs sont instamment priés d'assister à cette importante réunion.

Canton de Pont-à-Marcq

Ligue Républicaine démocratique

Dimanche 16 juin, salle Blondelle, à Tourcoing, la Ligue Républicaine du canton a tenu ses assises annuelles. Un millier de ligueurs étaient venus des quatre coins du canton pour affirmer leurs sentiments républicains, et mieux se serrer les coudes avant la lutte contre la réaction, qui ne désarme pas dans la pays de Pévèle. La salle, quoique grande, était, en la circonstance, devenue trop petite. Aussi plus de 200 ligueurs ne purent y trouver place. Rien ne manquait à l'organisation de cette fête, grâce à M. Jules Bourbelle, qui est l'âme du parti républicain de Tourcoing. La musique de l'établissement de MM. Bourbelle et Masquelier prêtait son gracieux concours à la fête.

Sur l'estrade prennent place le président de la Ligue, M. Paul Lepempte, les vice-présidents, MM. L. Chuffart et Lemaire-Bernard ; le secrétaire général, M. Arsène Blondeau, entourés des présidents des sections des communes du canton. M. Blondeau, après avoir donné un compte rendu exact de la situation financière de la Ligue, situation très prospère, demande à l'assemblée de renouveler son bureau, qui, conformément aux nouveaux statuts, restera à une de longueur. La salle entière, dans un accord unanime et de bon augure, accepte le bureau sortant, qui venait, du reste, dans une réunion du comité politique de la Ligue, tenue chez M. Bourbelle père, de recueillir l'unanimité des suffrages. Il s'agissait enfin, pour la Ligue, de désigner son candidat aux prochaines élections au Conseil Général, le

---

196

LES DEUX FRANGINES

PAR

Pierre DECOURCELLE

II

L'Enfant de la Parisienne

Maman Sureau et Cécile remontèrent lentement vers Eragny.

— Eh bien ! dit la mère de Pepo, vous avez vu l'enfant de la Parisienne ?

— Pauvre petit ! dit la jeune fille.

— Ah ! pour ça, oui, il est mal hypothéqué !

— Il fait pitié !

— Mme Collinet le soigne bien, pourtant.

— Oui, je crois qu'elle ne manque ni son temps ni de peine. Malheureusement, cela ne suffit pas à rendre la santé à l'enfant...

— Rachitique comme il est, on sera du mal à l'élever.

— Pourtant, à cet âge-là, rien ne doit être désespéré.

— Il vaudrait peut-être mieux que le bon Dieu l'emporte tout de suite, enfin !

Cécile sourit.

— Mais diminuer le dévouement de Mme Collinet, il me semble que la mère du bébé le soignerait mieux encore...

— Oh, c'est certain...

— La patronne de la *Trottle d'Or* a de la besogne dans son établissement, surtout les dimanches et les jours de fêtes... Alors, forcément, elle délaisse son nourrisson.

— Je ne dis pas non, mademoiselle... Mais, voyez-vous, jadis, il pouvait y avoir du monde plein ma boutique, quand Pepo était dans son berceau et que je l'entendais pleurer, je lâchais tout pour courir à lui !

— Parce que c'était votre fils...

Maman Sureau poursuivit dans un épanouissement d'orgueil maternel :

— Et puis, dame ! il était autrement conditionné que cet avorton !

— Vous ne connaissez pas la maman du petit Marcel ?

— Non, je ne l'ai jamais vue... Mme Collinet m'a dit que quand elle a amené son enfant à Neuville, elle avait l'air toute malade.

— Elle est peut-être morte...

— Oh ! non. Elle envoie régulièrement les mois de l'enfant, en moins depuis quelque temps.

— Et elle ne vient pas le voir ?... C'est étonnant.

— En tout cas, si elle est souffrante, elle pourrait demander qu'on lui conduise le moutard !... Ah ! tenez, mademoiselle, je crois bien bien que si vous avez été éloignée d'elle, votre maman serait mis gêne d'empêchement à vous voir...

La fille de Georges Davenesle et de Clarisse répondit en soupirant :

— J'ai perdu ma mère très jeune, et je ne me souviens presque plus d'elle

— Oh ! pardon, s'écria Mme Sureau... Je vous ai fait du chagrin !... Tout de même, il paraît que ce n'est pas une mauvaise femme, que cette Parisienne... Elle a beaucoup pleuré quand elle a laissé son enfant à Neuville... Mme Collinet m'a dit que ça crevait le cœur de l'entendre sanglotter !... Elle avait l'air d'adorer son bébé !

— Comme toutes les mères ! fit candidement Cécile.

— Elle n'a pas pu payer le premier mois à la date échue, et ma foi, Mme Collinet, qui n'est pas riche, s'est demandé plusieurs fois si elle ne rendrait pas le pompon... Mais il paraît qu'elle avait connu dans le temps la jeune femme ; alors elle prenait patience... C'était à fibrile, s'attendant, de se montrer rigoureuse en voyant cette mère dévorée de baisers son enfant ?

— Sans doute... Et puis Mme Collinet est bonne.

— Tout à coup, changement à vue, tableau !... Voilà la Parisienne qui arrive un beau jour avec une toilette magnifique et des bijoux qui rehaussent comme le soleil...

— Vraiment ?

— Elle était accompagnée d'un monsieur...

— Le père de Marcel ?

— Hum ! fit l'épicière... Après tout, c'est possible !

— Mme Collinet doit le savoir ?

— Est-ce qu'on sait jamais ces choses-là ? répondit philosophiquement la brave femme. Après cette visite, la patronne de la *Trottle d'Or* était complètement rassurée. La mère avait soldé l'arriéré, elle avait récompensé la nourrice en lui faisant un joli cadeau et elle avait promis que désormais elle ne serait plus jamais en retard pour ses paiements.

— Eh bien ?

— C'était vrai. L'argent est venu régulièrement... La maman aussi pendant quelque temps, quand, tout à coup, crac, elle n'a plus reparu.

— C'est extraordinaire !

— Peut-être qu'elle ne peut plus venir... Qui sait si elle n'a pas été battue par jalouse qui l'en empêche ? ..

La brave femme s'arrêta net...

Elle éprouvait certaine scrupules en s'étendant sur un pareil sujet avec une jeune fille.

Elle reprit en hésitant :

— C'est une conversation que je ne devrais peut-être pas vous tenir... Vous n'apprendrez que trop tôt les misères qui existent en ce bas monde...

Cécile reprit avec tristesse :

— Je les connais déjà, allez, madame Sureau !

— Et pourtant, pauvre petite, vous n'en êtes qu'aux premières lueurs de la vie !... Bah ! après tout, ce que fait ou ne fait pas la mère de ce gamin ne nous regarde point...

— Vous avez raison... Cela n'empêche pas le petit Marcel, même si sa mère est fautive, d'être innocent, lui !... Il n'en souffrira que plus tard.

Maman Sureau hocha la tête.

— En admettant qu'il grandisse... Ce qui me semble douteux !

— Ce sont les baisers et les soins de sa mère qu'il lui faudrait, ce pauvre enfant !... La malheureuse ! ... Elle a peut-être beaucoup de chagrin de ne pouvoir l'embrasser comme autrefois !...

— Tout de même, voyez-vous, mademoiselle, il n'y a pas de jalouse qui tienne... Quand on aime son enfant comme cette femme-là paraît-il l'aimer, on trouve une occasion, un jour, une heure... Lorsqu'elle était pauvre, elle venait voir son petit... Maintenant qu'elle est riche, plus personne !... Est-ce que c'est naturel ?

Maman Sureau et la fille de Georges Davenesle étaient arrivées devant leur logis.

Leur conversation prit fin.

Cette promenade à Neuvi le causa une profonde émotion à Cécile.

Son cœur se compatissant plaignait le poupon sevré des caresses maternelles.

Que ques jours s'écoulèrent, heureux et paisibles.

Lolotte et Pepo n'eurent garde d'oublier leur promesse, et les deux fiancés vinrent passer leur dimanche à Eragny.

Mais, dans le courant de la semaine, il survint un contretemps qui bouleversa la maisonnée.

Le papa Sureau fut atteint de douleurs rhumatismales. C'était un mal plus gênant que grave et qui n'éloignait pas tout à fait le bonne humeur du brave homme.

Mais cela contraignait Mme Sureau à rester à la boutique, car son mari ne pouvait pas s'occuper de la vente.

Les promenades des deux femmes se trouvèrent interrompues.

Cécile tentait pour se rendre utile et seconder l'épicière dans son commerce.

Mais maman Sureau ne voulut jamais y consentir.

— Non ! non ! s'écria-t-elle, mon fils ne vous a pas envoyée ici pour travailler !

— Je vous demande pardon, répondait la jeune fille... D'ailleurs, j'ai besoin de gagner ma vie.

— Pas dans l'épicerie !

Enfin, devant la ténacité de ce pensionnaire, la maman Sureau transigea.

Elle permettait à Cécile de lui rendre de menus services, à condition que la fille de Davenesle ne s'installerait pas en comptoir.

De plus, Mme Sureau exigea que l'ancienne patronne de Charlotte fît régulièrement sa promenade quotidienne, car c'était, pour elle, une question de santé.

Le pays était des plus tranquilles. Une jeunesse n'avait rien à y redouter.

(A suivre).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
INFINIMENT LE MEILLEUR
PAR SAGACITÉ DE SA PRÉPARATION
80, Rue Nationale, LILLE